

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2023

Absents excusés : Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à Paul RUCHET), Béatrice URICHER (pouvoir à Alain PESEUX)

Absents non excusés : Maryline BORDY, Vicky ESTUR, Christine PUGIN et Damien TALLANDIER.

Secrétaire de séance : Donatienne CORDIER.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h00.

### **I- Intervention Opale : projet panneaux photovoltaïques**

Une réflexion est menée par l'entreprise Opale pour installer des panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge située le long de la route départementale menant à Ornans.

Le terrain dit « dégradé » d'une surface de 3 ha possède une zone de raccordement proche.

Cette surface permettrait l'alimentation en énergie de 2 200 personnes en autoconsommation collective, pour les habitants, entreprises et collectivités dans un rayon de 2 à 20 km.

Phase études : création d'une société par actions simplifiée au capital de 5 000 € (20 % commune-80% Opale).

Phase travaux : possibilité ouverte à la commune ainsi qu'à tout particulier d'investir dans le dispositif.

Retombées financières pour la commune : + loyer 3 500 € x 2,5 MW = 8 750 €/an

+ IFER = 1 700 €/an

+ Dividendes du Parc

Prochaine étape : le Conseil municipal sera amené à décider s'il souhaite lancer le projet pour une mise en service au printemps 2026.

### **II – Approbation du compte-rendu du 9 mars 2023** : à l'unanimité

### **III – Décisions du Maire**

Décision 02/2023 en date du 20 mars 2023 : Bail d'occupation précaire « Remorques TOURNIER »

• Location parcelle WK 40 d'une superficie de 29 a 75 ca pour entreposage de remorques. Montant annuel de la location : 600 €.

Décision 03/2023 en date du 31 mars 2023 : Avenant 1 Restauration ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire :

• Mise en place d'un double fourreau au lieu d'un fourreau simple

• Etanchéisation sur la surface totale de l'ouvrage, stabilisation des talus et modification de collecte des eaux pluviales

Pas de modification financière du marché (travaux en plus : + 3 975.00 € HT, travaux en moins : - 3 975.00 € HT).

### **IV – Urbanisme**

#### A- Départ dossiers vers CCPHD

##### 1) Certificat d'urbanisme

SCP ZEDET PETIT                      Lieu-dit Oupans                      Maison d'habitation

##### 2) Permis d'aménager

SARL SFHN                                      20 rue des Granges                      Création lotissement

##### 3) Permis de construire

GROSJEAN Benoît                      5 rue des Etangs                      Garage  
SCI SAUROPOLIS                      16 rue du Château                      Base de vie provisoire  
PETON Jérémy                      rue des Appebois                      Construction maison individuelle

##### 4) Déclarations préalables

Groupe Transition Energie                      23 Grande Rue                      Panneaux photovoltaïques  
BOUQUET Véronique                      20 rue des Oiseaux                      Remplacement menuiseries  
SMARGIASSI Raphaël                      10 rue du Tertre                      Réfection toiture  
FLEURY Alain                      9 les Essarts                      Agrandissement maison  
France Solar                      7 rue d'Ornans                      Panneaux photovoltaïques  
MAIRIE                      rue de l'Ecole                      Cloisonnement/réhabilitation bâtiment « Jeu de quilles »

**B- Retour dossiers CCPHD**1) Permis de construire

CUCHEROUSSET Bernard	38 rue des Oiseaux	Maison individuelle	<b>Sursis à statuer</b>
CUCHEROUSSET Bernard	38 rue des Oiseaux	Maison individuelle	<b>Accordé</b>
SCI SAUROPOLIS	16 rue du Château	Base de vie provisoire	<b>Accordé</b>
PETON Jérémy	rue des Appebois	Construction maison individuelle	<b>Accordé</b>

2) Déclarations préalables

Groupe Transition Energie	23 Grande Rue	Panneaux photovoltaïques	<b>Accordé</b>
BOUQUET Véronique	20 rue des Oiseaux	Remplacement menuiseries	<b>Accordé</b>
SMARGIASSI Raphaël	10 rue du Tertre	Réfection toiture	<b>Accordé</b>
France Solar	7 rue d'Ornans	Panneaux photovoltaïques	<b>Accordé</b>
MAIRIE	rue de l'Ecole	Cloisonnement/réhabilitation bâtiment	<b>Accordé</b>

**V – Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022**

Présentation des comptes administratifs de l'année 2022 qui correspondent aux comptes de gestion fournis par le Trésorier.

**ÉTALANS****Budget communal M14**

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	977 246.74	2 492 039.83	1 514 793.09 €
Investissement	520 228.52	587 424.43	67 195.91 €
<b>Total</b>	<b>1 497 475.26</b>	<b>3 079 464.26</b>	<b>1 581 989.00 €</b>

**Forêt**

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	100 927.39	158 223.75	57 296.36 €
Investissement	33 026.84	74 727.37	41 700.53 €
<b>Total</b>	<b>133 954.23</b>	<b>232 951.12</b>	<b>98 996.89</b>

**Photovoltaïques**

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	6 275.35	6 445.63	170.28 €
Investissement	630.22	1 856.29	1 226.07 €
<b>Total</b>	<b>6 905.57</b>	<b>8 301.92</b>	<b>1 396.35 €</b>

→ Approbation des comptes de gestion à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

**Délibération 2023\_04\_01**

→ Hors la présence du Maire, approbation des comptes administratifs à l'unanimité des membres du Conseil municipal pour les 3 budgets.

Budget communal : **Délibération 2023\_04\_02**

Budget forêt : **Délibération 2023\_04\_03**

Budget panneaux photovoltaïques : **Délibération 2023\_04\_04**

## VI – Affectation des résultats – Vote des taxes - Vote des budgets 2023

### A – Affectation des résultats

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le déficit d'investissement (restes à réaliser compris), puis est affecté dans le compte 1068.  
Le solde est inscrit dans le compte 002.

Proposition d'affectation pour le budget d'Étalans :

	Budget principal	Budget forêt	B. photovoltaïques
Excédent/déficit d'investissement reporté (001)	<b>67 195.91 €</b>	<b>41 700.53 €</b>	<b>1 226.07 €</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	<b>17 537.78 €</b> <i>D001 + RAR</i>	0.00 €	0.00 €
Excédent/déficit de fonctionnement reporté (002)	<b>1 497 255.31 €</b>	<b>57 296.36 €</b>	<b>170.28 €</b>

→ Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats pour les 3 budgets.

Budget communal : **Délibération 2023\_04\_05**

Budget forêt : **Délibération 2023\_04\_06**

Budget panneaux photovoltaïques : **Délibération 2023\_04\_07**

### B- Vote des taxes

	2022			2023 (taux inchangés)			2023 (augmentation de 1%)		
	bases imposition	taux	Produit	bases imposition	taux	Produit	bases imposition	Taux	Produit
<b>taxe foncière (bâti)</b>	1 664 265	30.89	514 091 €	1 796 000	30.89	554 784 €	1 796 000	31.20	560 352 €
<b>taxe foncière (non bâti)</b>	180 245	21.49	38 734 €	192 600	21.49	41 389 €	192 600	21.70	41 794 €
<b>taxe d'habitation</b>	72 652	17.28	12 554 €	77 810	17.28	13 445 €	77 810	17.45	13 578 €
<b>TOTAL</b>			<b>565 379 €</b>			<b>609 618 €</b>			<b>615 724 €</b>

→ Par 19 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux.

**Délibération 2023\_04\_08**

### C- Présentation des budgets 2023 :

#### Budget communal

Dépenses de fonctionnement	1 325 347.00 €	Recettes de fonctionnement	2 912 735.31 €
Dépenses d'investissement	817 283.69 €	Recettes d'investissement	817 283.69 €

→ Le budget communal est validé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

**Délibération 2023\_04\_09**

#### Budget forêt

Dépenses de fonctionnement	90 529.47 €	Recettes de fonctionnement	172 376.36 €
Dépenses d'investissement	46 940.00 €	Recettes d'investissement	46 940.00 €

→ Le budget « forêt » est validé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

**Délibération 2023\_04\_10**

## Budget panneaux photovoltaïques

Dépenses de fonctionnement	2 278.00 €	Recettes de fonctionnement	2 301.28 €
Dépenses d'investissement	631.00 €	Recettes d'investissement	2 884.07 €

→ Le budget « panneaux photovoltaïques » est validé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

**Délibération 2023\_04\_11**

## **VII – Groupement d'achat *Contrôle du débit et de la pression des poteaux et bouches incendies publics***

Monsieur le Maire indique que le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie du Doubs (2017) préconise un contrôle du débit et des pressions des poteaux incendies au moins une fois tous les trois ans.

La prestation relative au contrôle et à l'entretien des poteaux et bouches incendie publics a fait l'objet de groupements de commande pour les années 2016-2017 renouvelé en 2018-2019, puis en 2021, coordonnés par le SIEHL.

La compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la Commune.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liées au nombre important des équipements de l'ensemble des communes (de l'ordre de 1 000 poteaux incendies), il est proposé aux communes adhérentes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, d'adhérer à un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'Article L2113-7 du code de la Commande Publique dont le SIEHL serait le coordonnateur,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat avec le SIEHL.

**Délibération 2023\_04\_12**

## **VIII – Don « Dino-Zoo » au profit de la commune**

En 2021, de fortes pluies ont engendré des dégâts importants dans la rue de la Préhistoire menant au Dino-Zoo. Les travaux de restauration de l'ouvrage hydraulique consistant en la création d'un ouvrage de franchissement avec reconstitution du cours d'eau sont en cours de finalisation.

Le « Dino-Zoo » a souhaité apporter une contribution financière à hauteur de 50 000.00 €. Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal remercient Monsieur Geoffroy Vauthier pour cette donation.

La somme sera inscrite au compte 10251 « Dons et legs en capital ».

**Délibération 2023\_04\_13**

## **IX – Convention d'exploitation groupée de bois**

Le Conseil Municipal d'Etalans donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicea), pour un volume prévisionnel annuel de 400 m<sup>3</sup>.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en oeuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune d'Etalans la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Le Maire présente la fiche prévisionnelle

	ETALANS
Recettes prévisionnelles	22 400.00 €
Frais de recouvrement et de reversement	224.00 €
Charges d'exploitation prévisionnelles	15 333.33 €
<b>Recette nette prévisionnelle</b>	<b>6 842.67 €</b>

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

**Délibération 2023\_04\_14**

## **X - Questions et informations diverses**

### ➤ Travaux :

- Restauration ouvrage hydraulique rue de la Préhistoire : les travaux sont terminés, ce qui permet au « Dino-Zoo » d'ouvrir son activité dans de bonnes conditions.
- Installation antenne relais à Charbonnières les Sapins : les travaux de défrichage sont en cours avant la pose de l'antenne.

➤ Alexandre MAIRE est employé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 au service technique de la commune. A ce titre, Monsieur Jean-Michel LAMY, responsable de pôle accompagnement et travail chez SDH remercie les personnes ayant permis la concrétisation de cette embauche.

➤ Le Parcours du cœur s'est déroulé le 1<sup>er</sup> avril. Monsieur le Maire remercie tous les participants et bénévoles ayant participé à cette manifestation. Un don de 200 € sera versé à l'association CPTS.

➤ Inauguration de l'arbre de vie au parc Douge le samedi 15 avril à 11h30, par l'association France Adot 25, association œuvrant pour informer et sensibiliser sur la cause du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse.

➤ Prochaine réunion de Conseil : mercredi 19 avril 2023 à 20h00 à l'espace socio-culturel.

Le Maire  
Paul RUCHET

La secrétaire de séance  
Donatienne CORDIER

### **Liste des délibérations**

2023\_04\_01 : Approbation des comptes de gestion 2022  
2023\_04\_02 : Budget communal : approbation du compte administratif 2022  
2023\_04\_03 : Budget forêt : approbation du compte administratif 2022  
2023\_04\_04 : Budget panneaux photovoltaïques : approbation du compte administratif 2022  
2023\_04\_05 : Budget communal : affectation du résultat de fonctionnement 2022  
2023\_04\_06 : Budget forêt : affectation du résultat de fonctionnement 2022  
2023\_04\_07 : Budget panneaux photovoltaïques : affectation du résultat de fonctionnement 2022  
2023\_04\_08 : Vote des taux des taxes 2023  
2023\_04\_09 : Budget communal : vote du budget 2023  
2023\_04\_10 : Budget forêt : vote du budget 2023  
2023\_04\_11 : Budget panneaux photovoltaïques : vote du budget 2023  
2023\_04\_12 : Groupement d'achat *Contrôle du débit et de la pression des poteaux et bouches incendie publics*  
2023\_04\_13 : Don « Dino-Zoo » au profit de la commune  
2023\_04\_14 : Convention d'exploitation groupée de bois